

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale  
14 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 63<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le 23 juin 2006, à 10 heures

*Président* : M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M. Saha

**Sommaire**

Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007  
(*suite*)

*Autorisations de dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007*

Point 137 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies au  
Burundi (*suite*)

Point 138 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en  
Côte d'Ivoire (*suite*)

Point 140 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des  
Nations Unies en République démocratique du Congo (*suite*)

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour  
l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement  
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un  
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de  
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau  
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour  
chaque commission.

06-40191 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)**

**Autorisations de dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007 (suite)** (A/60/7/Add.40 et A/60/889)

1. **Le Président** attire l'attention sur le rapport du Secrétaire général sur les autorisations de dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/889) et sur le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.40). Il attire également l'attention sur la lettre datée du 23 juin 2006 qui lui a été adressée par le Président de l'Assemblée générale, lui faisant part de son intention d'aider les États Membres à prendre une décision par consensus, avant le 28 juin 2006, en vue d'autoriser le décaissement du solde des crédits approuvés par l'Assemblée dans sa résolution 60/427 A, et signale le projet de décision qu'il a lui-même présenté, aux termes duquel la Commission déciderait d'autoriser le décaissement des crédits restants.

2. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) donne lecture de la lettre du Président de l'Assemblée générale.

3. **M. Kumalo** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique qu'il est disposé à appuyer le projet de décision présenté par le Président mais qu'il appuie également les efforts visant à poursuivre les consultations afin de parvenir à un consensus. Le Groupe prend note de l'intention du Président de l'Assemblée générale de clore ces consultations avant le 28 juin 2006, et tient à dire que le plafond de dépenses devrait être levé sans condition.

**Point 137 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi (suite)** (A/60/731 et Add.1 et A/60/893)

**Point 138 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (suite)** (A/60/630, A/60/753 et Corr.1 et A/60/896)

**Point 140 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (suite)** (A/60/669, A/60/840 et A/60/888)

**Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (suite)** (A/60/634, A/60/724 et A/60/897)

4. **M. Sach** (Contrôleur) présente les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (A/60/669 et A/60/840), de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) (A/60/731 et Add.1), de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (A/60/630, A/60/753 et Corr.1) et de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) (A/60/634 et A/60/724).

5. Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget de la MONUC pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/888), par ses résolutions 58/259 B et 59/285 A, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 954,8 millions de dollars pour la Mission en 2004/05. Les dépenses pour l'exercice ayant été de 900,9 millions de dollars, il reste un solde inutilisé de 53,9 millions de dollars, soit 5,6 % du crédit ouvert. Cet écart tient au retard intervenu dans le déploiement de 14 hélicoptères militaires, à la résiliation anticipée d'un contrat commercial concernant un avion et au non-déploiement de 7 appareils, au déploiement plus lent que prévu de troupes et de personnel et à la diminution des besoins en matière de transports terrestres et de services de transmission.

6. Les économies réalisées ont été en partie annulées par les dépassements de coûts enregistrés au titre des services médicaux, en raison de l'expansion des services fournis par trois nouveaux hôpitaux militaires, et par l'augmentation des dépenses au titre des versements à la cessation de service et du déploiement, qui tient au taux de rotation élevé des Volontaires des Nations Unies.

7. Les décisions que l'Assemblée devait prendre, contenues dans le rapport sur l'exécution du budget, ont été annulées par les dispositions de sa résolution 60/255 relatives au mode de financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. En conséquence de quoi, le projet de résolution sur le financement de la MONUC fera apparaître qu'un montant total de 68,8 millions de

dollars sera porté au crédit des États Membres selon des modalités que l'Assemblée générale devra arrêter.

8. Selon le projet de budget de la MONUC pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/840), un montant total de 1 097,3 millions de dollars devrait être alloué, ce qui représente une baisse de 36,4 millions de dollars, soit 3,2 %, par rapport au crédit accordé pour 2005/06. Cette baisse est imputable à la diminution des besoins en transports aériens, à la diminution des besoins en installations et infrastructure et en transmissions, à l'achat d'un nombre moins important de véhicules et à la diminution des besoins en fournitures, services et matériels divers liés au déploiement du matériel appartenant aux contingents.

9. Ces diminutions ont été compensées par l'augmentation des ressources nécessaires au déploiement intégral des unités militaires et de la police et à la proposition consistant à augmenter le personnel civil de la Mission en créant 142 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international et 830 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. L'estimation des ressources nécessaires pour la MONUC est fondée sur l'hypothèse que des élections se tiendront avant le 30 juin 2006. Au vu du retard accumulé dans la tenue des élections et en attendant que la totalité des ressources nécessaires à cette fin soit déterminée, le Secrétaire général entend absorber ces dépenses, dans toute la mesure possible, dans le projet de budget pour 2006/07. Il sera rendu compte des dépenses y afférentes dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour 2006/07.

10. Comme indiqué au paragraphe 221 du document budgétaire, les décisions que l'Assemblée générale devra prendre portent sur l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 097,3 millions de dollars pour 2006/07, la mise en recouvrement d'un montant de 274,3 millions de dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la mise en recouvrement d'un montant de 823,0 millions de dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 juin 2007, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

11. Le rapport sur le financement de l'ONUB (A/60/731 et Add.1) contient une demande d'autorisation d'engagement de dépenses pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2006. Le Secrétaire général avait eu l'intention de présenter un budget complet de l'ONUB pour l'exercice 2006/07 mais a estimé plus prudent de présenter une demande

d'autorisation d'engagement de dépenses en attendant que le Conseil de sécurité prenne une décision concernant les propositions contenues dans le rapport que lui avait présenté le Secrétaire général (S/2006/163), relatives notamment au retrait de l'ONUB avant la fin de 2006. En application de la décision du Conseil, le Secrétaire général présentera un budget complet pour 2006/07 à l'Assemblée générale, à la partie principale de sa soixante et unième session. Comme indiqué au paragraphe 38 son de rapport, les décisions que l'Assemblée devra prendre portent notamment sur l'autorisation du Secrétaire général à engager, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2006, des dépenses d'un montant ne dépassant pas 79,2 millions de dollars.

12. Le Contrôleur présente le rapport sur l'exécution du budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/630) et rappelle que l'Assemblée générale, par sa résolution 59/16 A du 29 octobre 2004, a ouvert un crédit de 378,5 millions de dollars pour l'Opération pour 2004/05. Les dépenses pour cet exercice ayant été de 336,9 millions de dollars, il reste un solde inutilisé de 41,6 millions de dollars, soit 11,0 %.

13. Le solde inutilisé s'explique par le non-déploiement de huit hélicoptères, la diminution des dépenses relatives aux installations, à la location de locaux et aux services collectifs, le coût inférieur aux prévisions des dépenses afférentes au transport du matériel appartenant aux contingents, à la relève des contingents et aux rations, et le déploiement différé du personnel de police civile.

14. Les décisions que l'Assemblée devait prendre, contenues dans le rapport sur l'exécution du budget, ont été annulées par la résolution 60/255 de l'Assemblée relative au mode de financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. En conséquence de quoi, le projet de résolution sur le financement de l'ONUB fera apparaître qu'un montant total de 57,4 millions de dollars sera porté au crédit des États Membres selon des modalités que l'Assemblée générale devra arrêter.

15. Le montant du projet de budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/753 et Corr.1) est estimé à 420,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 1,4 million de dollars, soit 0,3 %, par rapport au montant alloué pour 2005/06. Cette hausse est imputable en partie à

l'augmentation des dépenses prévues au titre du déploiement intégral du personnel approuvé en 2005/06 et au déploiement échelonné de personnel supplémentaire en 2006/07. Elle a été compensée par une diminution de 35 % du nombre d'heures de vol prévues pour les hélicoptères et par le réaménagement de la flotte d'appareils, par la diminution des dépenses concernant l'acquisition de matériel divers et par la diminution des dépenses relatives au transport de matériel appartenant aux contingents.

16. Comme indiqué au paragraphe 38 du rapport, les décisions que l'Assemblée devra prendre portent notamment sur l'ouverture d'un crédit de 420,2 millions de dollars pour le fonctionnement de l'Opération en 2006/07, la mise en recouvrement d'un montant de 192,0 millions de dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 15 décembre 2006 et la mise en recouvrement d'un montant de 228,2 millions de dollars pour la période allant du 16 décembre 2006 au 30 juin 2007, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération.

17. Après que le projet de budget de l'ONUCI pour 2006/07 a été présenté, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1682 (2006), a autorisé jusqu'au 15 décembre 2006 l'augmentation des effectifs de l'Opération à hauteur de 1 500 personnes supplémentaires, dont un maximum de 1 025 militaires et 475 agents de police civile. Au vu de cette décision, le Secrétaire général entend soumettre à l'Assemblée générale un budget révisé de l'ONUCI pour 2006/07 à la partie principale de sa soixante et unième session.

18. S'agissant du rapport sur l'exécution du budget de la MINURSO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/634), le Contrôleur rappelle que l'Assemblée générale, par sa résolution 58/309, a décidé d'ouvrir un crédit de 41,9 millions de dollars pour le fonctionnement de la Mission pour 2004/05. Les dépenses pour cet exercice ayant été de 41,4 millions de dollars, il reste un solde inutilisé de 462 000 dollars, soit 1,1 % du crédit alloué. Le solde inutilisé tient principalement à un taux de vacance de postes plus élevé que prévu. Les économies réalisées ont été annulées en partie par une utilisation accrue des avions, conformément à la nouvelle politique consistant à séparer le transport du fret de celui des personnes, et en raison de problèmes mécaniques sur les hélicoptères.

19. Les décisions que l'Assemblée devait prendre, contenues dans le rapport sur l'exécution du budget, ont été annulées par les dispositions de sa résolution 60/255 relatives au mode de financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. En conséquence de quoi, le projet de résolution sur le financement de la MINURSO fera apparaître qu'un montant total de 1,5 million de dollars sera porté au crédit des États Membres selon des modalités que l'Assemblée générale devra arrêter.

20. Le montant du projet de budget de la MINURSO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/274) est estimé à 42,8 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 2,7 millions de dollars, soit 6,0 %, par rapport au montant alloué pour 2005/06. Cette baisse tient à trois facteurs principaux : la réduction du nombre de postes au vu des conclusions de l'examen, demandé par le Conseil de sécurité, de la structure de la composante administrative et des autres composantes civiles de la MINURSO; la diminution des ressources demandées pour les transports terrestres par rapport à l'exercice 2005/06; la diminution du nombre d'heures de vol inscrit au budget, tant pour les avions que pour les hélicoptères. La baisse globale a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires pour 24 postes de sécurité civile.

21. Comme indiqué au paragraphe 44 du rapport, les décisions que l'Assemblée générale devra prendre portent sur l'ouverture d'un crédit d'un montant de 42,8 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour 2006/07 et sur la mise en recouvrement d'un montant de 42,8 millions de dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

22. Enfin, le Contrôleur souligne que, au 30 avril 2006, le montant total des contributions non versées à la MINURSO était supérieur à 45 millions de dollars, ce qui représente plus d'une année complète de fonctionnement de la Mission et traduit une insuffisance chronique des financements. Il en résulte que les pays qui fournissent des contingents n'ont pas été remboursés depuis plus de deux ans. Cette situation est inacceptable et mérite l'attention des États Membres.

23. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente

les rapports correspondants du Comité consultatif. Comme indiqué dans son rapport sur la MONUC (A/60/888), le Comité consultatif recommande de réduire d'un peu plus de 6 millions de dollars le montant du projet de budget de la Mission en raison des retards intervenus dans le déploiement et des recommandations du Comité concernant les postes.

24. Une vaste étude de la MONUC a récemment été réalisée par des consultants. Ces résultats, que le Secrétariat étudie encore, n'ont pas été intégrés dans le projet de budget actuel. Le Comité consultatif attend avec intérêt les conclusions du Secrétariat sur cette étude et des propositions pertinentes, qui devraient être présentées dans le prochain projet de budget de la MONUC. La structure de la Mission au siège reste très complexe et certaines de ses fonctions semblent inutilement morcelées. Il faut continuer de s'employer à remédier à ces insuffisances et les avancées réalisées devraient être reflétées dans le prochain projet de budget.

25. Le Comité consultatif a été informé des retards intervenus dans le déploiement du personnel tant militaire que civil et a demandé et reçu des informations sur la révision à la baisse des prévisions budgétaires qui en a découlé. Ces ajustements ont été reflétés comme il convient dans son rapport.

26. Le projet de budget de la MONUC prévoit la conversion d'un grand nombre de postes temporaires, ainsi que la création de nouveaux postes et le maintien de postes temporaires. Par le passé, le Comité consultatif n'a pas pu analyser convenablement les demandes du Secrétaire général en raison de la présentation tardive des budgets de la MONUC et de la nécessité de les réviser fréquemment. La situation ne s'est pas améliorée en ce qui concerne le projet de budget pour 2006/07.

27. Dans ses recommandations concernant les ressources humaines de la MONUC, le Comité consultatif a tenu compte des économies considérables prévues pour l'exercice en cours et du taux de vacance toujours élevé, en particulier pour les postes de fonctionnaire recruté sur le plan international. Il a également gardé à l'esprit que ni le rapport des consultants ni la réponse qu'y a apporté le Secrétaire général n'avaient été pleinement incorporés dans le projet de budget pour 2006/07.

28. En ce qui concerne le rapport du Comité consultatif sur l'ONUB (A/60/893), le représentant

note que le Secrétaire général n'a formulé pour l'instant qu'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses, en attendant que le budget complet soit établi en fonction de la décision que prendra le Conseil de sécurité concernant le mandat de la Mission. Le Comité consultatif recommande l'approbation de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses, tout en se réservant le droit d'examiner ultérieurement la dotation en personnel et les autres ressources de la Mission. Au vu de la structure des dépenses mentionnée au paragraphe 8 de son rapport, il estime qu'une mise en recouvrement de 50 % de l'autorisation d'engagement de dépenses devrait suffire.

29. Comme il l'a indiqué dans son rapport sur l'ONUCI (A/60/896), le Comité consultatif recommande l'approbation des estimations du Secrétaire général. Il a été informé de la poursuite de la coopération entre la Mission et le Haut Représentant pour les élections et compte que la Mission continuera d'apporter une assistance au Haut Représentant, surtout dans le domaine logistique, tout en respectant l'indépendance fonctionnelle de son bureau. Le rapport du Comité consultatif sur l'ONUCI est relativement long et porte sur les propositions relatives aux ressources humaines ainsi que sur diverses questions opérationnelles, notamment les transports terrestres, les voyages, les projets à effet rapide, la coopération entre les missions et la protection des enfants.

30. Comme il l'a indiqué dans son rapport sur la MINURSO (A/60/897), le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions présentées par le Secrétaire général, moyennant seulement une très légère révision à la baisse de la classe du poste demandé pour le Groupe de la déontologie et de la discipline.

31. Le Comité consultatif a noté que, selon les projections, le solde inutilisé à la fin de l'exercice budgétaire 2005/06 serait peu élevé. Il semblerait que les hypothèses budgétaires ont été affinées en vue de garantir l'utilisation et la gestion adéquates des ressources financières de la Mission. Le taux de vacance de postes reste élevé. Compte tenu des efforts de restructuration que déploie la Mission, le Comité consultatif continuera de suivre ces questions et examinera le taux de vacance et la dotation en personnel prévus dans le cadre des propositions budgétaires pour l'exercice 2007/08. Enfin, il se félicite que des études de gestion aient été effectuées et, sur cette base, recommande l'approbation des

propositions du Secrétaire général en ce qui concerne le personnel civil, sauf en ce qui concerne le point mineur du poste de la classe P-5, pour lequel il recommande un poste P-4, tel qu'indiqué au paragraphe 25 de son rapport.

32. **M. Ng'ongolo** (République-Unie de Tanzanie), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique au sujet du point 137 de l'ordre du jour, se félicite que les informations sur l'exécution du budget de l'ONUB aient été présentées dans le cadre d'une budgétisation axée sur les résultats et que des progrès aient été réalisés vers la paix et la sécurité au Burundi. Le Groupe des États d'Afrique est reconnaissant à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale des efforts qu'elles mènent en complément de l'action de l'Union africaine, des pays de la région des Grands Lacs et du peuple burundais.

33. La crise politique au Burundi est ancienne et complexe, et donc très difficile à résoudre. Les espoirs de règlement ont souvent été déçus par le passé. Toutefois, l'Afrique a toujours été déterminée à instaurer une paix durable. Le Groupe des États d'Afrique souhaite rendre hommage aux illustres Africains qui ont rendue possible la signature de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi en 2000.

34. Le Groupe a pris note avec intérêt des consultations entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement burundais démocratiquement élu concernant les projets de désengagement progressif de la présence de maintien de la paix des Nations Unies et de modification du mandat de l'ONUB. Le Secrétaire général et le Gouvernement burundais devraient collaborer étroitement en vue de suivre l'évolution de la situation dans le pays. Le Gouvernement burundais, conscient des moyens limités dont il dispose pour donner suite aux progrès accomplis jusqu'à présent, a demandé à l'Organisation des Nations Unies et aux organismes donateurs d'offrir une assistance par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix nouvellement créée. Le Groupe salue les initiatives du Gouvernement burundais dans ce domaine.

35. Un accord de paix global ayant été signé entre le Gouvernement burundais et le PALIPEHUTU-Forces nationales de libération (FNL) le 18 juin 2006, le Groupe des États d'Afrique remercie les deux camps d'avoir donné la priorité aux intérêts de leur pays et de

son peuple. Il les encourage à s'appuyer sur leurs efforts pour mettre fin aux hostilités et instaurer durablement la paix, la sécurité et la stabilité, sans lesquelles le pays ne pourra pas réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

36. Malgré ces avancées, la situation au Burundi demeure précaire. L'Organisation des Nations Unies a donc toujours un rôle important à jouer, en appuyant le Gouvernement burundais. Le Groupe des États d'Afrique a pris note des observations du Comité consultatif concernant la demande d'autorisation d'engagement de dépenses formulée par le Secrétaire général, d'un montant de 79 179 200 dollars, et trouve cette demande opportune.

37. **M. Sadouk** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique sur le point 138 de l'ordre du jour, dit que de nombreux événements importants se sont produits en Côte d'Ivoire depuis l'adoption du budget révisé de l'ONUCI en novembre 2005. Un nouveau Gouvernement composé de tous les signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis a été nommé, un Plan de campagne pour la paix en Côte d'Ivoire a été élaboré et le Groupe de travail international, constitué au niveau ministériel, a été chargé de vérifier que tous les pouvoirs nécessaires sont délégués au Premier Ministre nouvellement nommé.

38. Le processus de paix a lui aussi connu plusieurs avancées importantes et constructives. La Commission électorale indépendante nouvellement créée a achevé de définir son organisation et son règlement intérieur, et 21 commissions régionales ont été mises sur pied. Un groupe de travail sur l'identification et les élections a été formé sous la supervision du Premier Ministre. Par ailleurs, à une réunion de dirigeants ivoiriens tenue à Yamoussoukro le 28 février 2006, un accord a été trouvé sur plusieurs questions en suspens, notamment les processus de désarmement et d'identification, la préparation des élections et le rôle des médias dans le processus de paix. Ces progrès ont apaisé les tensions et amélioré le climat politique général, permettant ainsi au Gouvernement de commencer à mettre en œuvre le Plan de campagne et de se concentrer sur d'autres problèmes prioritaires comme la relance de l'économie. Le Groupe des États d'Afrique salue la volonté manifeste du peuple ivoirien d'aller de l'avant. La préparation des élections est une étape importante et tout doit être mis en œuvre pour l'appuyer comme il convient. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique

appelle toutes les parties ivoiriennes à collaborer de manière constructive afin d'aider à consolider les réalisations de la Commission et de l'ONUCI.

39. L'ONUCI a un rôle crucial à jouer dans la réalisation de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire. Conformément à son mandat, elle doit, entre autres, fournir des conseils et une assistance technique pendant la préparation et la tenue des élections; surveiller l'application du cessez-le-feu, les mouvements de groupes armés et le redéploiement des forces; appuyer le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion; et promouvoir l'état de droit et les droits de l'homme. Cependant, elle ne peut accomplir ces tâches qu'avec le soutien concret de tous les États Membres. Le Groupe des États d'Afrique remercie tous les États qui ont contribué directement ou indirectement aux avancées constatées en Côte d'Ivoire et réaffirme son appui résolu à l'ONUCI, qui doit disposer de toutes les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses mandats.

40. Le Conseil de sécurité a pris note des derniers événements survenus en Côte d'Ivoire et, par sa résolution 1682 (2006), a autorisé le renforcement de l'ONUCI à hauteur de 1 500 éléments supplémentaires, dont un maximum de 1 025 militaires et 475 agents de police civile.

41. Le projet de budget pour 2006/07, d'un montant de 420,2 millions de dollars, représente une augmentation de 0,3 % par rapport aux 418,8 millions de dollars alloués pour 2005/06. Le Groupe des États d'Afrique a pris note de l'observation du Comité consultatif selon laquelle des ressources supplémentaires seront nécessaires pour permettre le déploiement de 1 500 personnes supplémentaires autorisé par le Conseil de sécurité. C'est pourquoi un budget révisé de l'ONUCI pour 2006/07 devrait être soumis à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

42. Le Groupe des États d'Afrique s'accorde avec le Comité consultatif pour dire que la présentation du projet de budget s'est globalement améliorée, notamment en ce qui concerne les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits exécutés. Il félicite l'ONUCI d'avoir pleinement donné suite à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 59/296 concernant la budgétisation axée sur les résultats. Il se joint également au Comité consultatif pour saluer les efforts déployés par l'ONUCI pour

développer un style de gestion axé sur les résultats et sur la réalisation des objectifs du programme. Il appuie la demande du Comité consultatif tendant à ce que l'ONUCI fasse part de son expérience en matière de budgétisation avec d'autres opérations de maintien de la paix.

43. Malgré les 91 postes supplémentaires inscrits dans le projet de budget, le Groupe demeure préoccupé par les taux de vacance de postes souvent élevés observés à l'ONUCI. Le manque de personnel nuira très certainement à la capacité de l'Opération à mener ses activités. Bien qu'il se joigne au Comité consultatif pour saluer les efforts consentis par le Secrétariat pour pourvoir les postes vacants à l'ONUCI, le Groupe souhaite avoir des informations complémentaires lors de consultations informelles.

44. Bien qu'un cadre approprié permettant de trouver une solution pacifique et durable à la crise en Côte d'Ivoire soit en place, il ne sera possible de régler définitivement la question que si la communauté internationale apporte son soutien au processus électoral, au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et au travail du Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire.

45. **M<sup>me</sup> Udo** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique sur le point 140 de l'ordre du jour, déclare que le Groupe se réjouit d'avoir l'occasion d'examiner un budget complet de la MONUC, établi compte dûment tenu des dispositions de la résolution 1635 (2005) du Conseil de sécurité. Les budgets précédents ne prenaient pas en compte les nouvelles tâches confiées à la Mission, puisque les estimations budgétaires avaient été établies avant l'adoption des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À l'instar du Comité consultatif, le Groupe félicite la Mission pour les progrès réalisés dans la présentation de ses activités selon une méthode de budgétisation axée sur les résultats, tant pour ce qui est du rapport sur l'exécution du budget que de la présentation du budget. La représentante veut espérer que les budgets présentés à l'avenir contiendront des indicateurs de succès plus précis.

46. Le Groupe est conscient des défis de taille auxquels la Mission doit faire face à l'approche des élections présidentielles et parlementaires, ainsi que des progrès réalisés jusqu'à présent, notamment l'inscription de plus de 25 millions d'électeurs et l'adoption d'une nouvelle constitution par le peuple de

la République démocratique du Congo. Il importe de préserver ces acquis et de veiller à ce que la Mission dispose des ressources nécessaires pour apporter un appui efficace aux élections et aux autres opérations qui aideront à assurer une paix et une revitalisation socioéconomique durables en République démocratique du Congo. Dans ce contexte, le Groupe remercie la communauté internationale de sa compréhension, de son appui et de sa coopération.

47. Comme l'a souligné le Comité consultatif, aucune formation n'est prévue en rapport avec les élections, alors que cette activité sera l'une des priorités de l'exercice à venir. Le Groupe espère que cette omission sera corrigée. Il a pris note des initiatives de renforcement des capacités lancées par la Mission, notamment la conversion prévue de postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en postes d'agent recruté sur le plan national. La Mission devrait continuer d'explorer d'autres mécanismes de renforcement des capacités, notamment dans le cadre de projets à effet rapide.

48. Le Groupe a eu peu de temps pour étudier le rapport du Comité consultatif en raison de sa parution tardive. C'est pourquoi il se contentera de faire des observations préliminaires pour le moment. À cet égard, il note que, par le passé, le Comité consultatif a été dans l'incapacité d'analyser correctement les demandes du Secrétaire général en raison de la présentation tardive des budgets de la MONUC et de la nécessité de les réviser fréquemment. Le Secrétaire général devrait informer le Conseil de sécurité que ses décisions interviennent à des dates qui empêchent les missions d'établir et réviser leur budget en temps voulu et que l'Assemblée générale s'en trouve considérablement gênée lorsque vient pour elle le moment d'examiner ces budgets.

49. Étant donné l'étendue du mandat de la Mission, les ressources demandées pour 2006/07 semblent raisonnables. Le groupe souhaiterait donc avoir des détails sur l'impact qu'aurait la réduction de 6,1 millions de dollars recommandée par le Comité consultatif sur la capacité de la Mission à s'acquitter de son mandat.

50. Au 31 décembre 2005, la Mission était redevable aux États Membres de sommes au titre du coût des contingents et du matériel appartenant aux contingents. Tous les arriérés devraient être réglés rapidement et, à l'avenir, les paiements devraient être effectués dans des

délais plus raisonnables. Le Groupe note avec préoccupation que 12 demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité sont toujours en souffrance et souhaite savoir quelles mesures doivent être prises pour remédier à cette situation.

51. L'Assemblée générale a déjà exprimé sa préoccupation face au taux très élevé de réduction naturelle des effectifs à la MONUC et aux difficultés connexes en matière de recrutement, et a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour régler ce problème. Or, plusieurs mois plus tard, le taux de vacance de postes à la Mission demeure élevé. Le Groupe aimerait donc avoir l'assurance qu'une attention accrue sera accordée à cette question. Il prend note avec satisfaction de la stratégie en quatre temps adoptée pour recruter un nombre adéquat de candidats francophones aux postes civils dans les opérations de maintien de la paix. De telles initiatives méritent d'être encouragées, mais doivent être complétées par des mesures supplémentaires visant directement la MONUC.

52. Le Groupe salue l'étude réalisée par les consultants du cabinet Dalberg sur les effectifs et la structure de la Mission. Il compte que le Secrétariat, après avoir examiné cette étude, rendra compte à l'Assemblée générale de la pertinence des recommandations des consultants, non seulement en ce qui concerne la MONUC, mais aussi pour les autres opérations de maintien de la paix. Il espère que toutes les améliorations nécessaires seront apportées à la structure de la Mission dans les meilleurs délais. À cet égard, il attend avec intérêt de recevoir, lors de consultations informelles, des informations supplémentaires sur la structure actuelle de la Mission et le déploiement de ses effectifs. Il a pris note de la création d'un réseau de coordination et souhaite savoir comment la Mission mettra à profit cette avancée encourageante.

53. Enfin, le Groupe remercie tous ceux qui ont collaboré étroitement avec la Mission, en particulier l'Union africaine.

54. **M. Drogenik** (Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que l'Union européenne a toujours appuyé fermement les activités de maintien de la paix de l'Organisation. En effet, les contributions de ses membres représentent près de 38 % du budget des opérations de maintien de la paix. Elle estime que chaque mission devrait être évaluée sur



le fond. Son approche générale des questions de maintien de la paix a été énoncée dans des déclarations antérieures. Elle souhaite cependant exprimer sa préoccupation quant à la présentation tardive des documents. Elle est résolue à avancer dans l'examen des budgets des missions au sein de la Commission et travaillera de façon constructive avec les autres délégations à cette fin.

55. **M<sup>me</sup> Attwooll** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est très préoccupée par les délais dans lesquels ont été présentés les projets de budget des missions de maintien de la paix dont est saisie la Commission. Elle attache une grande importance au droit des États Membres à examiner ces budgets, ainsi que tous les autres budgets des missions de maintien de la paix, de manière approfondie, afin de bien comprendre ce qui justifie les demandes de ressources qu'ils contiennent. Le fait que les projets de budget en question ont été présentés aussi tardivement amène à douter qu'ils puissent être étudiés soigneusement avant le 28 juin. Sa délégation encourage le Secrétaire général à veiller à ce que les budgets à venir et les rapports correspondants du Comité consultatif soient présentés à la Commission suffisamment tôt pour que ces questions puissent être examinées avec toute l'attention voulue.

56. Compte tenu de la parution tardive des rapports dont est saisie la Commission, sa délégation n'est pas en mesure de les commenter et posera ses questions lors de consultations informelles.

57. **M. Mumbey-Wafula** (Ouganda) déclare que son gouvernement travaille activement en faveur de la paix au Burundi et participe également au processus de paix en Côte d'Ivoire. L'Ouganda étant voisin de la République démocratique du Congo, son gouvernement attache une grande importance à la stabilité de ce pays.

58. Le projet de budget de la MONUC ayant été soumis tardivement, sa délégation n'a pas eu le temps de l'étudier. Elle souhaite cependant remercier le Secrétaire général d'avoir établi un budget qui tient compte des événements récents et à venir en République démocratique du Congo, notamment le référendum sur la constitution et les élections présidentielles et parlementaires. Il convient de faire des recommandations précises afin qu'un budget axé sur les résultats soit établi dans lequel il serait prévu, une fois la période de transition terminée, de mener des activités dans les domaines suivants : bonne

gouvernance; coordination de l'assistance technique et politique internationale; assistance au Gouvernement dans le rétablissement de l'autorité de l'État; désarmement des combattants étrangers; appui en matière de sécurité nationale; organisation d'élections locales; et aide humanitaire.

59. Sa délégation continuera d'appuyer les mesures suivantes : réduction des frais de transport grâce à un recours accru au transport routier; mise en avant de la dimension régionale des initiatives en faveur de la paix et de la stabilité dans la République démocratique du Congo; mise en place de mécanismes durables de coopération régionale dans la région des Grands Lacs; mise en œuvre de programmes de rapatriement, réinsertion et réinstallation des ex-combattants étrangers désarmés et démobilisés; création de liens opérationnels avec l'ONUB et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), notamment le positionnement commun, les opérations de bouclage et de recherche et la création de zones exemptes d'armes; la coordination avec l'ONUB, la MINUS et la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) en matière d'emploi du personnel et des ressources. Elle se félicite que le concept de l'appui administratif et logistique de la Mission ait été examiné et ne doute pas que la prestation de services n'en sera que plus efficace, directe et, par voie de conséquence, financièrement rationnelle. Elle se réjouit également que le projet de budget prenne en compte certaines des recommandations faites par les consultants du cabinet Dalberg.

60. Son gouvernement s'engage à maintenir à disposition la plateforme logistique agrandie d'Entebbe. Sa délégation appuie les propositions du Secrétaire général et demandera des explications plus précises concernant les effets des recommandations du Comité consultatif lors de consultations informelles.

61. **M. Kozaki** (Japon) dit que puisque sa délégation a déjà fait une déclaration détaillée sur la question des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et que la Commission travaille dans l'urgence, il s'abstiendra de commenter de manière approfondie chacun des budgets de mission à l'examen. Il souhaite cependant exprimer son regret que les délégations n'aient pas eu le temps d'analyser pleinement les projets de budget des trois missions ou de consulter leur capitale. Le budget de la MONUC, en particulier, a été publié très tardivement et les délégations n'ont reçu le rapport correspondant du Comité consultatif

que quelques jours avant la séance en cours. En outre, le Secrétariat n'ayant pas encore achevé d'examiner l'étude des consultants sur les effectifs et la structure de la MONUC, les recommandations des consultants ne sont pas pleinement reflétées dans le projet de budget. Cet état de fait est inacceptable, compte tenu du montant du budget de la Mission.

62. **M. Banny** (Côte d'Ivoire) dit que son gouvernement est très reconnaissant à la communauté internationale de l'aide qu'elle a apportée par l'entremise de l'ONUCI. Au cours des six derniers mois, des progrès notables ont été réalisés en Côte d'Ivoire. Le nouveau Gouvernement a pris une série de mesures dont on peut espérer qu'elles permettront un rapprochement des leaders politiques. Il annonce que les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire, les Forces de défense et de sécurité (FDS) et les Forces nouvelles se sont retirées de la ligne de front et que le regroupement des soldats a commencé. En ce qui concerne l'identification des personnes, des projets pilotes ont été menés dans 10 zones à travers la Côte d'Ivoire, dont une contrôlée par les rebelles. La situation dans le pays est donc en train de revenir à la normale. Le représentant exprime l'espoir que le projet de budget de l'ONUCI sera approuvé afin que la Côte d'Ivoire puisse retrouver la paix et la prospérité.

63. **M. Sena** (Brésil), s'exprimant également au nom du Guatemala, dit que les deux délégations se rallient aux déclarations faites par les représentants de la République-Unie de Tanzanie, du Maroc et du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique sur les points 137, 138 et 140 de l'ordre du jour, respectivement. Elles s'accordent pour dire que la paix au Burundi revêt une importance fondamentale, à la fois pour l'Afrique et pour le monde, et que l'ONUB doit disposer des ressources nécessaires pour promouvoir l'instauration d'une paix durable, la réconciliation nationale et le développement durable dans ce pays. Par ailleurs, elles appuient fermement l'ONUCI, qui doit recevoir les fonds nécessaires pour s'acquitter correctement de son mandat. En ce qui concerne la MONUC, elles se joignent à la représentante du Nigéria pour demander au Secrétariat d'expliquer de manière détaillée les conséquences de la réduction de 6,1 millions de dollars du projet de budget recommandée par le Comité consultatif. Enfin, les ressources demandées pour les projets à effet rapide devraient être allouées dans leur totalité et sans conditions.

64. **M. Seakamela** (Afrique du Sud) dit que les processus de paix au Burundi, en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo demeurent une priorité pour la communauté internationale. À ce sujet, sa délégation appuie les efforts que mène l'Union africaine, par l'intermédiaire de son Conseil de paix et de sécurité, afin d'aider les Congolais à trouver une solution globale et durable à leurs problèmes. Elle se félicite qu'une date ait été fixée pour les premières élections dans ce pays depuis plus de 40 ans. Elle est consciente du fait que la paix et la stabilité en République démocratique du Congo sont indispensables à la réalisation d'une paix et d'une prospérité durables dans la région et sur le continent africain dans son ensemble.

65. L'Afrique du Sud s'emploie sans relâche, au nom de l'Union africaine et au sein du Groupe de travail international, à mettre fin au conflit en Côte d'Ivoire. Elle se félicite que le Président et le Premier Ministre de Côte d'Ivoire se soient engagés à travailler ensemble, acceptant ainsi la responsabilité qu'ils ont envers le pays. La mise en œuvre de la première phase du processus de désarmement est à saluer. Le Gouvernement sud-africain continuera d'inciter à de nouveaux progrès, en particulier dans le règlement de questions clefs relatives aux processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et d'identification des personnes.

66. Le Gouvernement sud-africain souhaite réaffirmer sa volonté de collaborer avec l'Union africaine à l'échelle régionale et avec le Gouvernement et le peuple burundais pour trouver des solutions durables aux problèmes politiques du pays, dans l'espoir de rétablir définitivement la paix au Burundi. À cet égard, il salue la décision du PALIPEHUTU-FNL d'entamer avec le Gouvernement burundais des négociations sans conditions qui ont débouché sur la signature de l'Accord de paix global.

67. L'Assemblée générale, dans sa résolution 59/296, a chargé la direction de diverses missions de maintien de la paix et le Département des opérations de maintien de la paix de procéder à des examens et de prendre des mesures afin que ces opérations soient gérées efficacement et que leurs ressources financières et humaines soient utilisées à bon escient. La délégation sud-africaine se réjouit des mesures prises par l'ONUB, l'ONUCI et la MONUC pour veiller à l'application de la résolution et des recommandations

du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif, telles qu'adoptées par l'Assemblée.

68. Enfin, elle réaffirme son appui résolu à la poursuite des projets à effet rapide au-delà de la période initiale de deux ans, en particulier lorsque cela est rendu nécessaire par des faits nouveaux sur le terrain ou par l'évolution du mandat de la mission.

69. **M. Hussain** (Pakistan) dit que sa délégation fait siennes les déclarations des représentants de la République-Unie de Tanzanie, du Maroc et du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et espère que leurs préoccupations recevront l'attention qu'elles méritent. La délégation pakistanaise accueille avec satisfaction les rapports qui lui ont été présentés, mais déplore qu'ils aient été soumis tardivement, de sorte qu'elle n'a pas eu le temps de les examiner comme il convient. Les missions concernées sont importantes et complexes, et soulèvent des questions pour les pays qui fournissent des contingents, les pays où elles sont déployées et les autres pays de la région. La Commission devrait largement débattre toutes les questions transversales, mais les pratiques actuelles l'en empêchent. La question doit être examinée avec sérieux. Les rapports devraient être publiés au plus tard en mars, afin de laisser au Comité consultatif le temps de formuler ses recommandations et aux États Membres celui de les examiner.

70. Le Pakistan craint que les pays qui fournissent des contingents, dont il fait partie, ne soient obligés de financer la présence de troupes dans les pays concernés si aucun accord n'est trouvé en ce qui concerne les projets de budget. Cela alourdirait la charge des pays fournisseurs de contingents, qui font déjà face au problème des demandes de remboursement non réglées. Il demande au Secrétaire général d'examiner avec soin cette question.

71. La délégation pakistanaise est également préoccupée par le lien que certains cherchent à établir entre la progression des discussions sur les projets de budget et d'autres questions. Alors que ce couplage a soulevé des difficultés lorsque la Commission examinait d'autres sujets et qu'il a été clairement convenu qu'il fallait éviter de s'engager sur cette voie, il semble que certains s'emploient à empêcher qu'un accord soit trouvé concernant des missions de maintien de la paix vitales. Le Pakistan espère que cet état d'esprit ne fera pas obstacle à une conclusion rapide

des débats de la Commission sur le budget des missions de maintien de la paix.

72. **M. Torres Lépori** (Argentine) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Brésil et dit que toutes les missions, en particulier celles examinées à la séance en cours, devraient disposer des ressources dont elles ont besoin pour exécuter efficacement leur mandat, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, ainsi que la mise en œuvre de projets à effet rapide, qui sont indispensables à la réussite des missions.

73. **M. Singh** (Inde), faisant siennes les déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que sa délégation appuie les initiatives menées actuellement par les Nations Unies et l'Union africaine en vue de rétablir la paix en République démocratique du Congo, au Burundi, en Côte d'Ivoire et au Sahara occidental. Il partage la contrariété du Pakistan quant à la présentation tardive des budgets des missions de maintien de la paix, qui ne laisse pas suffisamment de temps à la Commission pour discuter de questions complexes. En tant que grand pays fournisseur de contingents, l'Inde est elle aussi préoccupée par l'imminence de l'échéance du 30 juin. Elle ne souhaite pas voir ses forces de maintien de la paix laissées sans ressources après cette date. Le représentant espère par conséquent que les projets de budget pour les différentes opérations de maintien de la paix seront adoptés dans les meilleurs délais.

74. **M<sup>me</sup> Udo** (Nigéria), associant sa délégation à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que sa délégation appuie la demande du Secrétaire général tendant à allouer 420,2 millions de dollars à l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007, demande approuvée sans réserve par le Comité consultatif. Rappelant que l'ONUCI est issue de la fusion de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) et des forces de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), elle déclare que les États membres de la CEDEAO, comme tous les États africains, suivent de près cette mission. Bien qu'il y ait eu des déconvenues et des problèmes par le passé, toutes les parties se sont également efforcées de parvenir à un résultat positif. En particulier, on s'est employé à mettre en œuvre la feuille de route pour la paix établie par le Groupe de travail international; la structure et le règlement intérieur de la Commission électorale indépendante ont

été définis et 21 commissions régionales ont été créées. La représentante salue la contribution apportée par l'Opération au processus électoral et la coopération constante entre la mission et le Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire. Elle exprime l'espoir que ces efforts se poursuivront.

75. La délégation nigérienne rappelle que le Comité consultatif a prié la mission de continuer d'assister le Bureau du Haut Représentant pour les élections et se joint à lui pour féliciter l'ONUCI des améliorations qu'elle a apportées à la présentation du rapport sur l'exécution de son budget et de son projet de budget. Elle appuie également la déclaration faite par le représentant de la Côte d'Ivoire, se félicite des événements encourageants survenus récemment sur la scène politique et salue les mesures prises pour apporter la paix et la prospérité à la population ivoirienne.

76. La représentante rappelle que sa délégation s'inquiète de la présentation tardive de rapports importants, et compte bien que davantage sera fait pour résoudre ce problème. Elle fait également siennes les observations des représentants du Brésil, de l'Afrique du Sud, du Pakistan, de l'Argentine et de l'Inde relatives à l'ONUCI et aux autres missions examinées par la Commission. Il convient de prendre en considération les problèmes soulevés si l'on tient à ce que les mandats des différentes missions soient exécutés avec succès.

**Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)**  
(A/60/898 et A/60/900)

77. **M. Sach** (Contrôleur) présente la note du Secrétaire sur les ressources nécessaires pour le Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/898) et rappelle que le Comité consultatif, aux paragraphes 114 et 115 de son rapport sur le projet de budget du compte d'appui pour 2006/07 (A/60/807), a recommandé que l'Assemblée ne prenne pas de décision sur les postes et autres objets de dépense du Bureau qui seront financés au moyen du compte d'appui en 2006/07, dans l'attente de la publication du rapport sur les mécanismes de gouvernance et de contrôle, qui contiendra un examen détaillé du BSCI en tant que composante de l'Organisation des Nations

Unies. En attendant qu'elle examine le rapport en question, il est demandé à l'Assemblée générale de fournir des ressources au Bureau des services de contrôle interne pour 2006/07, à titre provisoire, afin que le Bureau continue de superviser les activités de maintien de la paix de l'Organisation.

78. Comme indiqué au paragraphe 14 de la note du Secrétaire général (A/60/898), il est demandé à l'Assemblée d'approuver l'ouverture de crédits d'un montant total de 21,8 millions de dollars à titre provisoire pour le Bureau des services de contrôle interne. Ce montant sera imputé sur le compte d'appui pour l'exercice 2006/07 et se décompose comme suit : 18,8 millions de dollars pour le maintien en 2006/07 des ressources approuvées pour l'exercice 2005/06, montant qui servira notamment à financer 119 postes de personnel temporaire; 918 800 dollars au titre des autres objets de dépense pour le financement de 11 postes de personnel temporaire à la Section de auditeurs résidents de la MINUS; et 2,1 millions de dollars au titre des autres objets de dépense, qui représentent des crédits supplémentaires qui serviront notamment à financer 13 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il est également demandé à l'Assemblée générale d'inclure le montant de 21,8 millions de dollars dans les ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui sera réparti entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours relatifs à l'exercice 2006/07.

79. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport correspondant du Comité consultatif (A/60/900) et dit qu'il tient simplement à souligner que le Comité consultatif entend réexaminer les demandes de ressources pour le BSCI une fois que tous les rapports pertinents sur le Bureau auront été examinés par l'Assemblée générale. À cet égard, le Comité espère que le Secrétaire général établira les prévisions révisées nécessaires, notamment pour le compte d'appui.

*La séance est levée à 11 h 45.*